

DECRET N°2008-679 DU 22 DECEMBRE 2008

Portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'office National d'Imprimerie et de Presse ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 novembre 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Jean-Marie Omer AHYI**, représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Monsieur **Célestin HOSSOU**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Théodore Fréjus HOUSSOU**, représentant le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Madame **Rahmatou ODJO OBA**, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur **Gontran HOUNSOUNOU**, représentant le personnel de l'Office National d'Imprimerie et de presse ;
- Monsieur **Florent HODONOU**, représentant des usagers ;
- Monsieur **Blaise ELISHA**, personnalité compétente dans le domaine de l'Imprimerie.

Article 2 : Monsieur **Jean-Marie Omer AHYI** est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse sont nommés pour une durée de trois (03) ans.

Article 4 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au journal officiel.

Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



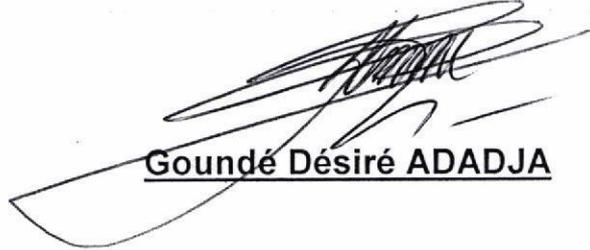
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de la
Communication et des Technologies
de l'Information et de la Communication,



Goundé Désiré ADADJA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MEF 4 MDCCTIC/PR 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO 1.-